

LES SECTIONS INTERNATIONALES DANS LES HAUTS-DE-SEINE



ALLEMAND

Maternelle	La-Farandole	Courbevoie
Élémentaires	Rouget-de-Lisle	Courbevoie
	La-Croix-Bosset	Sèvres
Collèges	G.-Pompidou	Courbevoie
	Clg. de Sèvres	Sèvres
Lycée	J.-P.-Vernant	Sèvres



ANGLAIS BRITANNIQUE

Maternelle	J.-Du-Bellay	Courbevoie
Élémentaires	P.-de-Ronsard	Courbevoie
	L.-Gambetta	Sèvres
	Point-du-Jour	Boulogne
Collèges	G.-Seurat	Courbevoie
	Clg. de Sèvres	Sèvres
	Clg. Paul Eluard	Nanterre
Lycées	C.-Gounod/É.-J.-P.-Vernant	St-Cloud
		Sèvres



CORÉEN

Maternelle	T.-Gautier	Courbevoie
Élémentaire	A.-Silvestre	Courbevoie
Collège	Les-Bruyères	Courbevoie



ANGLAIS AMÉRICAIN

Maternelle	S.-Delaunay	Courbevoie
Élémentaire	A.-Malraux	Courbevoie
Collège	Les-Renardières	Courbevoie



CHINOIS

Maternelle	Molière	Courbevoie
Élémentaire	Lamartine	Courbevoie
Collège	A.-De-Vigny	Courbevoie
Lycée	L.-Aubrac	Courbevoie



ARABE

Maternelle	S.-Delaunay	Courbevoie
Élémentaire	A.-Malraux	Courbevoie
Collège	Les-Renardières	Courbevoie
Lycée	L.-Aubrac	Courbevoie



JAPONAIS

Maternelle	Les-Fauvelles	Courbevoie
Élémentaire	J.-De-La-Bruyère	Courbevoie
Collège	G.-Pompidou	Courbevoie



PORTUGAIS

Élémentaire	Les-Coteaux	St-Cloud
Collèges	É.-Verhaeren	St-Cloud
Lycée	A.-Dumas	St-Cloud

CONTACTS

POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

Auprès de
l'inspection de l'E.N.
de circonscription.

COURBEVOIE : sidesecolesdecourbevoie@ac-versailles.fr

SEVRES : 0922543p@ac-versailles.fr

BOULOGNE : 01 30 83 52 51 - ce.0922179u@ac-versailles.fr

SAINT-CLOUD : 0922550x@ac-versailles.fr
(+CHAVILLE)

POUR LE 2^d DEGRÉ : Contacter l'établissement proposant la section souhaitée.



LES SECTIONS INTERNATIONALES

dans les HAUTS-DE-SEINE



En lien étroit avec le projet académique de diversification de l'offre linguistique et en cohérence avec le développement de l'attractivité internationale de la région Île-de-France, le département des Hauts-de-Seine accroît son pôle de sections internationales.

Les sections internationales s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les états étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif. Les élèves comme les enseignants y sont français ou étrangers.

Elles existent en école élémentaire, au collège et au lycée d'enseignement général en France et dans le réseau d'enseignement français à l'étranger.

Dans le département des Hauts-de-Seine, de l'école primaire jusqu'en terminale, les sections internationales offrent un parcours exigeant aux enfants des :

- Familles étrangères : en élémentaire, les enfants doivent posséder un niveau en français leur permettant de suivre les apprentissages de leur classe d'âge.
- Familles binationales : l'enfant a un de ses deux parents ressortissant d'un pays dont la langue souhaitée est parlée.
- Familles françaises : les enfants doivent disposer des compétences linguistiques issues du CECRL et présentées en annexe.

Les élèves concernés peuvent bénéficier d'un enseignement dans huit langues différentes.

À la rentrée scolaire 2018, 1500 élèves environ sont concernés (500 dans le 1^{er} degré et 1000 dans le 2^d degré).

Dispositif bilingue et biculturel, les sections internationales ont pour originalité d'intégrer, au sein du système éducatif français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

À partir du collège, deux disciplines sont dispensées dans la langue de la section, en fonction de programmes mis en place conjointement par le ministère français et les autorités éducatives du pays partenaire :

la langue et littérature ;

l'histoire et la géographie ;

pour les sections internationales chinoise et coréenne uniquement,

l'histoire-géographie est remplacée par les mathématiques.

Une attention particulière est portée sur la sécurisation du parcours linguistique des élèves, particulièrement pour ceux qui quitteraient la section internationale, afin qu'ils puissent continuer à progresser dans la langue, hors de la structure et à leur rythme.

PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Le recrutement des élèves est organisé sur la base d'un dossier de candidature déposé, auprès de l'I.E.N. pour le 1^{er} degré ou de l'établissement concerné pour le 2^d degré.

Un entretien et des tests dans la langue de sa section, peuvent être demandés.



Dossiers d'inscription disponibles sur la page suivante :

www.ac-versailles.fr/si92